

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du troisième concours de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires,

- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant Monsieur Stéphane VILLAR, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président du jury du troisième concours de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires ouvert au titre de la session 2026,

- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du troisième concours de recrutement de psychologues de l'éducation nationale spécialité "éducation, développement et apprentissages" est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Stéphane VILLAR
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Présidente

Mme Ellen THOMPSON
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Secrétaire général

M. Pierre LEUILLETTE
Psychologue de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Membres du jury

Mme Toussainte BATESTI
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie d'ORLEANS-TOURS

Mme Anne-Laure GAUTHIER
Professeure des écoles

Académie de NANCY-METZ

M. Franz-Emmanuel GOULU
Psychologue de l'éducation nationale

Académie de NORMANDIE

M. Kévin KODUN
Professeur des écoles

Académie de LILLE

Mme Caroline LAURENT
Psychologue de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Mme Mathilde LAVERDET
Professeure des écoles

Académie de VERSAILLES

Mme Elsa LEROYER
Psychologue de l'éducation nationale

Académie de BORDEAUX

M. Marco MENEI
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Mme Sylvie NGO
Psychologue de l'éducation nationale

Académie de STRASBOURG

M. David RATAJ
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 janvier 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement



Nadine COLLINEAU